



Exces de grande vitesse dit c5

Par **enigma**, le **04/03/2008** à **22:43**

Bonjourrrrrvoilà il y a 19 mois maintenant je rentre dans un village limitation 50 et très pressé, je roule un peu plus vite que d'habitude et je double un véhicule roulant très lentement d'ici à effectuer une C5 je ne sais pas mais bon. En 13 ans de permis jamais amende, j'aie toujours roulé pénard et me suis comporté comme un bon père de famille. Tout à coup je suis prit en chasse par une voiture de la gendarmerie banalisé je me mets sur le côté un agent vient vers moi et me salut gentiment et poliment, moi de mon côté aussi et il me demande me papiers et ceux du véhicules il faut savoir que je suis étranger mais fait partie de l'union européen et le véhicule est immatriculé à l'étranger. L'agent me dit alors il faut payer 700€ de caution et confiscation du véhicule, je tombe dénué et lui demande s'il n'y a pas d'erreur, je roulais vite mais pas à ce point !! je ne regardais pas le compteur c'est vraie et j'aie vraiment honte. et en plus il m'annonce que j'ai le droit au retrait de permis....de un mois...ensuite il me regarde et me dit je me doute bien que vos êtes honnêtes et me dit je vais vous faire une petite fleur, nous allons vous envoyer le tout à la maison et avec un peu de chance la faut n'a pas réussi..il sourit et monte dans son véhicule. Je n'ai rien signé et je repars.rnrnA ce jour rien, heureusement, j'ai besoin de mon permis pour toute l'Europe car je suis le chauffeur de direction d'une grosse boîte et fait en moyenne 40.000-60.000km / an.rnrnJ'aie peur au point de faire des dépressions, car je suis dans l'incertitude.rnJ'aie été hospitalisé 3 fois pour cette histoire, difficile à croire mais je dois circuler en France et sans permis je pense bien être licencié!rnrnSi je perçois un courrier par un juge, police, tribunalet quelqu'un soit le caractèrernque dois-je faire. Quelle recours ais-je ? Y-a-t-il prescription. Pour l'instant j'ai encore tous mes points dans toute l'Europe.rnrnDans le cas ou je ne serai pas pénalisé, je ferai un dont à une association d'accidenté de la route , car je dois cela au minimum , même si je n'aie pas eu d'accident , nul en est à l'abrie .rnrnrnAider-moi svprnrnElle est pas facile la vie et merci d'avance pour votre aide..

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008 à 08:43**

Bonjour,rnrnMDR MDR !!! pardon rnrnexcusez moi mais là ils ont fait fort rnrnNe vous inquiétez pas le gendarme a juste voulu vous faire peur.rnrnVous croyez que si vous aviez été flashé ou si ils avaient un radar, il vous aurait laissé partir sans vous dresser un procès verbal... NOOOOONrnrnEt vous pensez qu'ils auraient pris le risque de vous laisser partir alors que vous avez des plaques étrangères et que le croisement des fichiers n'est pas encore opérationnel... Et comment ils savent où vous habitez...?rnrnil vous a juste donné une bonne leçon. rn rnAlors respirez profondément. Pas de panique. ZEN...rnrnVous ne serez assurément pas poursuivi. rnrnAlors dorénavant même si vous êtes pressé respectez les limitations de vitesse!! surtout si vous êtes chauffeur... Mieux vaut arriver en retard que finir à la barre.rnrnBonne continuation

Par **enigma**, le **06/03/2008 à 20:23**

Bonjour et merci d'avoir prit le temps de répondre à ma question rnrnenfaite il a prit mon numéro de permis sur un papier et mon adresse de résidence qui est toujours la même . Mais comme je le dis rien à ce jour .rnrnEn tous les cas il y avait un radar embarqué ,mais je ne sais pas quoi pensé.rnIl ma dit espèrez que la photo n'a pas réussi .rnrnMais c'est vrai pas Pv et rien de signer, pas de convocation au poste rien.....rnrnDans le cas ou je me ferai quand même encore appeller à la barre , quelles seraient mes chances avec un bon avocat du droit routier du style Maître Rio,Le dall ou bien encore Caumont ou Coin. Ils ont l'air de bien connaître toutes les failles du système. Mais c'est très chère....rnrnrnQuelle est le délai de prescription ,rnrnje sais je suis ancien, c'est de nature et cela me rend malade.....car même si je suis étranger et que je puisse toujours continuer à rouler dans tout l'europe rnsauf la France et bien ce sera un gros problème pour mon patron .Car il ca souvent en francernrUne autre question j'envisage d'aller habiter en France, y-a-t-il un moyen de savoir s'il y a rien en cours pour cette affaire. car je ne voudrai pas aller résider en France et ensuite me faire enlever le permis et être sans .rnrnJ'aurais dû réfléchir avant et croyez bien je souffre de tout cela . J'ai vraiment appris ma leçon à telle point que mon chef me demande de roulez un peu plus vite ,tellement de crainte aie-je au ventre.rnrnmerci pour ce super site qui est d'une grande aidernrn@+

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008 à 20:50**

BonjourrnrnLe seul risque que vous avez c'est une jolie amende. rnrnmais je suis sûr que vous ne serez pas inquiété vu le temps passé et la méthode décrite alors n vous rnde pas malade!!!rnrnRestant à votre disposition

Par **enigma**, le **06/03/2008 à 22:14**

merci encore uen foise,rnrnvous êtes symparnrbien le bonjour du Luxembourg

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008** à **22:33**

Avec plaisir